

## INSCRIPTION AUX ECOLES MATERNELLES FRANQUEVILLAISES

### DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2024/2025 – A LIRE ATTENTIVEMENT

#### Service des Affaires Scolaires

Bureau situé à côté de l'élémentaire Lemonnier

Place Marcel Ragot

76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

☒E-mail : [ecoles@franquevillesaintpierre.com](mailto:ecoles@franquevillesaintpierre.com)

☒Site : <https://www.franquevillesaintpierre.com/>

#### Ecole maternelle Louis Lemonnier

Mme BOUST – Directrice

Place Marcel Ragot

76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

☒Tél : 02 35 80 91 31 (entre 13h45 et 14h45)

☒E-mail : [0762483l@ac-normandie.fr](mailto:0762483l@ac-normandie.fr)

*NB : En ce qui concerne les nouvelles inscriptions en maternelle, les familles doivent respecter le périmètre scolaire mis en place par la Mairie, dans la limite des places disponibles dans l'école de référence. Si l'effectif d'une des deux écoles est à son maximum, les inscriptions auront lieu dans l'autre école.*

#### Ecole maternelle Le Petit Poucet

Mme VINCENT – Directrice

577, rue Général de Gaulle

76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

☒Tél : 02 35 79 88 95

☒E-mail : [0762905v@ac-normandie.fr](mailto:0762905v@ac-normandie.fr)

## POUR LES ENFANTS NÉS EN 2021, 2020 ET 2019

- Pour les élèves déjà inscrits dans ces deux écoles en 2023-2024 : ils sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.

- Pour les élèves de maternelle non franquevillais :

Les parents doivent obtenir l'accord de la **dérogation** auprès de leur Mairie de résidence avant d'effectuer leur demande auprès du Maire de Franqueville-Saint-Pierre **au plus tard le 13 mai 2024** avec toutes les pièces justificatives (pour tout renseignement : merci de contacter par mail le Service des Affaires Scolaires).

**Toute demande incomplète ou reçue après le 13 mai sera rejetée.**

- Pour les élèves franquevillais entrant en maternelle :

Les parents doivent effectuer la démarche auprès du Service des Affaires Scolaires de la Mairie, pour une préinscription à **partir du 18 mars 2024** :

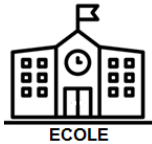
### 1. La préinscription auprès du Service des Affaires Scolaires se fait désormais de manière dématérialisée (sauf demande particulière de rendez-vous). Les documents mentionnés ci-dessous devront être envoyés par mail (scan lisible sur fond blanc)

*BIEN MENTIONNER DANS L'OBJET DU MAIL : MATERNELLE 2024-2025 : DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFANT .....(NOM/PRENOM DE L'ENFANT)*

*BIEN MENTIONNER DANS LE MAIL : NOM, PRENOM, ADRESSE MAIL, NUMÉRO DE TELEPHONE DES RESPONSABLES LEGAUX 1 et 2*

- Le livret de famille à jour (page des parents et de tous les enfants de la fratrie)
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer)
  - Une pièce d'identité valide, recto-verso, des 2 parents (carte nationale d'identité, passeport...)
  - Pour les parents séparés :
    - Une copie du jugement de divorce établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale (si autorité parentale conjointe : fournir aussi l'accord écrit et signé de l'autre parent avec sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois)
    - A défaut de jugement : fournir l'accord écrit et signé de l'autre parent avec une copie de sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune
- Lorsque le dossier complet sera traité, le service des affaires scolaires enverra par mail un certificat d'inscription et les parents pourront ensuite venir inscrire leur enfant à l'école maternelle.
- Attention, en cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.





**A partir du 18 mars 2024, et seulement après que le service des affaires scolaires vous a indiqué l'école d'affectation :**

➤ **Pour la maternelle Louis Lemonnier :**

Prendre rapidement rendez-vous par téléphone avec la directrice de l'école (appeler le lundi toute la journée, et entre 13h30 et 14h30 les mardi, jeudi et vendredi).

➤ **Pour la maternelle Le Petit Poucet :**

Envoyer rapidement un mail à [0762905v@ac-normandie.fr](mailto:0762905v@ac-normandie.fr) avec pour objet : NOM, Prénom de l'enfant, INSCRIPTION 2024/2025. Le dossier d'admission vous sera alors renvoyé. Il sera à compléter par mail et un rendez-vous sera fixé ultérieurement une fois le dossier complet.

**2. A partir du 18 mars 2024, lors du rendez-vous d'admission à l'école, l'intégralité des documents mentionnés ci-dessous devront être présentés :**

- Un extrait de naissance ou le livret de famille + photocopie
- Le carnet de santé + photocopie des vaccins
- Les photos d'identité de l'enfant (4 pour Louis Lemonnier / 3 pour Le Petit Poucet)
- *Pour les parents séparés : La photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant*
- *Si changement d'école :* Le certificat de radiation et le livret scolaire de la précédente école (à transmettre à la fin de l'année)